

HIVER
2014

La Lettre de Patrick Devedjian

Ancien Ministre, Député des Hauts-de-Seine (Antony, Bourg-la-Reine, Châtenay-Malabry, Sceaux)
Président du Conseil Général (Canton de Bourg-la-Reine / Antony-Nord)



La Métropole du Grand Paris : Dangers !

La majorité PS et EELV a voté la loi créant la Métropole du Grand Paris et le Conseil constitutionnel l'a validée. Quelles conséquences ?

Une densification autoritaire

Au 1^{er} janvier 2016, les villes des 3 départements de la petite couronne (Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne) perdent les compétences d'aménagement, d'urbanisme et de logement. Un grand retour en arrière !

La MGP pourra donc **imposer de grands projets d'urbanisme à marche forcée**, comme l'a fait l'Etat dans les années soixante : cela a donné les cités-dortoirs et les grands ensembles, et 40 ans plus tard, la nécessité d'un grand plan de rénovation urbaine et d'accompagnement social pour réparer ces erreurs. Elle appliquera le Schéma directeur de l'Ile-de-France qui prévoit une **densification de 15 % de tous les territoires à moins de 500 m des gares**. Les villes de banlieue n'auront plus les moyens juridiques de contrôler cette nouvelle urbanisation. Elles deviendront **aussi impuissantes que les mairies d'arrondissements parisiens**. Alors que, depuis la décentralisation de Defferre en 1982, les maires de nos villes ont su, en concertation avec les habitants, améliorer le cadre de vie et mener des projets de logements respectueux de l'environnement, soucieux de mixité sociale acceptée.

Les communautés d'agglomération supprimées au 1^{er} janvier 2016

Depuis 10 ans, les intercommunalités (chez nous, la CAHB, Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre) se sont constituées pour rendre le meilleur service aux habitants tout en faisant des économies. On a ainsi mis en commun avec succès : le ramassage des ordures ménagères, l'assainissement, les transports locaux comme Le Paladin, l'aide à l'emploi, les théâtres, les conservatoires, les piscines... Les décisions d'investissement et de fonctionnement sont prises en plein accord avec les villes, puisque le Conseil communautaire est constitué par les élus municipaux, en proportion de la population.

Tout cela est barré d'un trait de plume. Comment cela va-t-il être géré ? Que vont devenir

les personnels ? les bâtiments intercommunaux ? les marchés publics ? Rien n'a été prévu ! Aucune étude d'impact, pourtant obligatoire, n'a précédé le vote de la loi.

A la place, on nous promet des « conseils de territoire » d'au moins 300 000 hab., sans personnalité juridique, sans budget, avec une administration nommée par la Métropole, et n'ayant qu'un rôle consultatif : on ne supprime aucune strate du « millefeuille administratif », **on supprime la démocratie !**

Un monstre technocratique

Le Conseil de la Métropole est composé **d'un seul représentant par commune**, plus un pour chaque tranche complète de 25 000 hab., soit plus de 300 conseillers dont 25 % de Paris intramuros. (Un seul délégué représentera Châtenay-Malabry, Sceaux et Bourg-la-Reine, 2 délégués pour Antony).

La gouvernance de **6,7 millions d'habitants** sera entièrement remise à cette assemblée métropolitaine pléthorique dont M. Bartolone, ancien président socialiste de la Seine-Saint-Denis, crie haut et fort qu'il veut la diriger. Pour faire du « Grand Paris » une « Grande Seine-Saint-Denis » ? avec une administration bien socialiste : on a vu tout récemment avec l'éviction brutale du directeur de la Société du Grand Paris que les socialistes ne placent que des amis à eux aux postes de direction !

Il faut une Métropole du Grand Paris, mais pas celle-là !

La MGP doit réunir des **compétences stratégiques** : l'attractivité économique, les transports, les grandes voies de circulation, les aéroports, les universités. Elle doit s'organiser autour de « pôles de développement » qui évitent la thrombose parisienne comme dans notre région le plateau de Saclay, Orly-Rungis, Massy TGV, le Campus Cancer... et ne pas ignorer l'Essonne, les Yvelines ou le Val d'Oise !

P. Devedjian

Retrouvez-moi sur www.patrickdevedjian.fr



Pour une MÉTROPOLE DU GRAND PARIS, dynamique, solidaire, décentralisée et démocratique

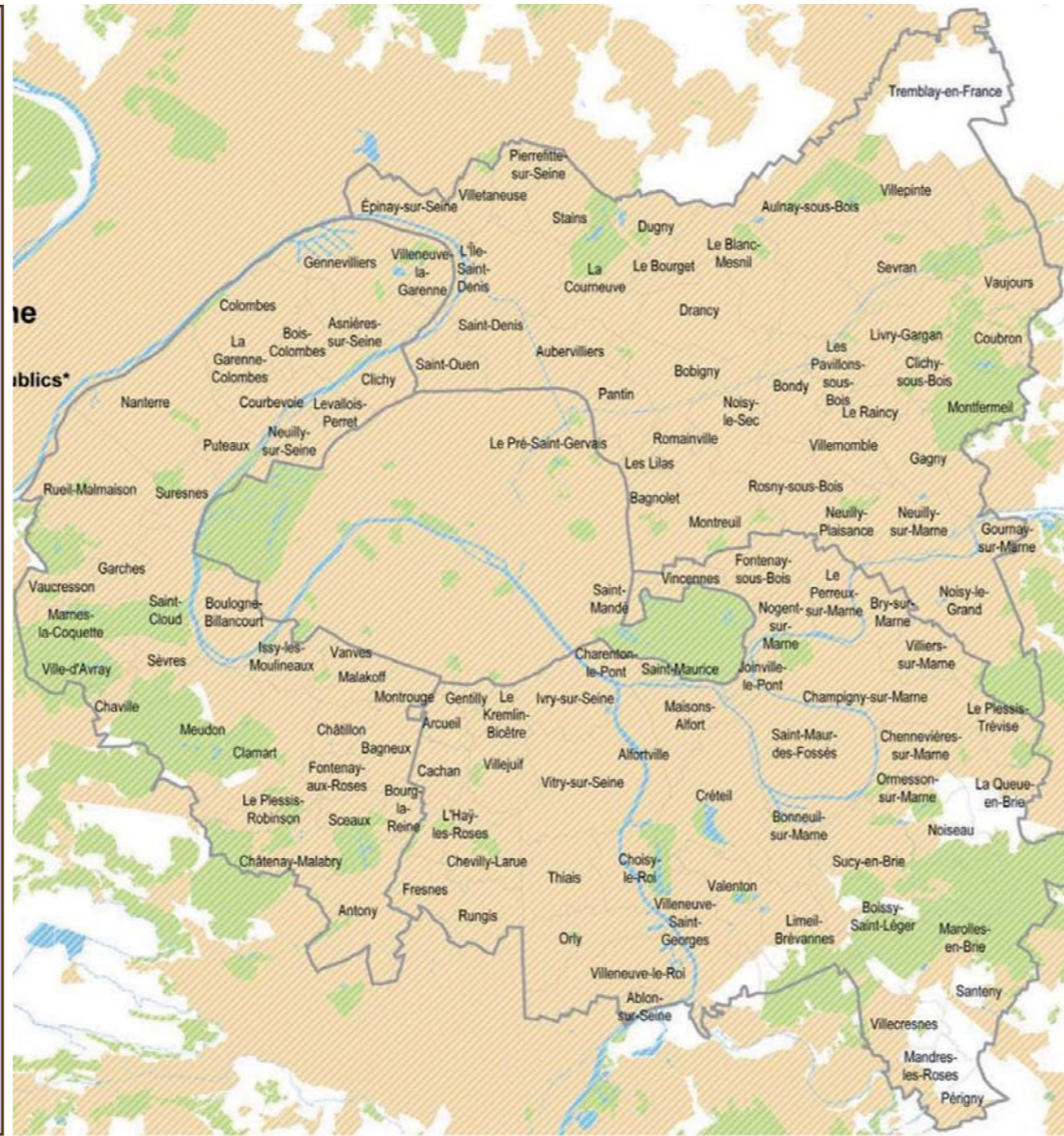
Avec la Métropole du Grand Paris, les socialistes veulent construire une organisation "pyramidale" à l'image d'une hiérarchie militaire, alors que notre société fonctionne de plus en plus en réseaux, de manière horizontale. Ces réseaux de rencontre déterminent une nouvelle forme de démocratie qui est en phase avec le **"principe de subsidiarité"** rappelé par l'article 72 de la Constitution : **"Les collectivités territoriales ont vocation à prendre les décisions pour l'ensemble des compétences qui peuvent le mieux être mises en œuvre à leur échelon"**.

Il faut une Métropole du Grand Paris, mais pas celle-là !

D'abord, **elle doit s'inscrire dans la Région Ile-de-France** et non se couper des Yvelines, du Val d'Oise, de l'Essonne et de la Seine-et-Marne ! Elle doit respecter différents « pôles de centralité » qui existent déjà ou sont en devenir : pour notre environnement, le plateau de Saclay, Massy TGV, Cœur d'Orly, Villejuif et le campus sciences et santé... Tout ne doit pas remonter à Paris !

Elle doit **laisser les villes et les intercommunalités gérer tout ce qui est proche des citoyens** et ne garder que des compétences véritablement métropolitaines à mieux définir, comme les transports, l'attractivité économique, les grandes infrastructures comme les aéroports, les grandes voies de circulation, les universités...

Elle doit se faire démocratiquement en concertation avec les habitants et les élus. Tout le monde est conscient de la nécessité d'une meilleure organisation administrative, mais la concentration autoritaire n'est pas la bonne réponse, ni économiquement, ni pour l'exercice des missions de service public.



Les incertitudes de la MGP

La première chose à craindre, c'est la **désorganisation complète de la région parisienne pour plusieurs années**. Il n'y a eu aucune étude d'impact avant le vote, alors que c'est obligatoire et personne ne sait comment cela va se passer.

Il sera très difficile de **démêler les compétences** entre la Métropole, la Région, les « territoires », les communes.

Quelles seront les **ressources fiscales** de la MGP ? Quelle répartition de ces ressources aux "territoires" : sur quelles bases, sur quels critères ?

Que vont devenir tous les **personnels** des intercommunalités ? quel statut ? quels avantages ? s'aligneront-ils sur le plus avantageux ? (ce ne sera pas une source d'économies pour les finances publiques...)

Où se tiendra la Métropole ? **un nouvel « Hôtel de la Métropole » gigantesque et coûteux ?**

Voilà la carte de ce que serait la **Métropole du Grand Paris** : Paris (2 273 305 hab.) et toutes les communes des départements de la petite couronne : les 36 communes des **Hauts-de-Seine** (1 602 043 hab.), les 40 communes de la **Seine-Saint-Denis** (1 545 357 hab.), et les 47 communes du **Val-de-Marne** (1 348 290 hab.), soit en tout **6 768 995 habitants** (chiffres INSEE 2013).

Un territoire de **762 km²** (105 km² pour Paris, 176 km² pour les Hauts-de-Seine, 236 km² pour la Seine-Saint-Denis, 245 km² pour le Val-de-Marne), soit une densité moyenne de **8 883 h/km²**.

Par comparaison le « **Grand Londres** » couvre une superficie de 1 600 km² pour une population de 7,5 millions d'habitants, soit une densité de **4 688 h/km²**, et « **Inner London** » une superficie de 624 km² pour une population de 3 231 900 hab., soit une densité de **5 179 h/km²**. On voit donc que le territoire de la MGP est déjà bien plus dense et le projet socialiste est de le densifier encore davantage en y construisant toujours plus de logements !

Dans le même temps, la construction indispensable du Réseau du Grand Paris, lancé par Nicolas Sarkozy, est retardé de 10 ans. **Nous ne verrons pas les dessertes du sud parisien avant 2027 !** Cela s'appelle « mettre la charrue avant les bœufs » !

De nouveaux bouleversements annoncés

Les socialistes ont **supprimé** les réformes votées par la droite : celle qui rapprochait départements et régions en créant un seul élu pour ces deux collectivités : **le conseiller territorial**. Ils ont également **remis en vigueur la compétence générale** pour toutes les collectivités territoriales, supprimée également par la droite, alors que c'est la réforme prioritaire !

Car le vrai problème n'est pas le nombre de niveaux d'administration mais l'absence de spécialisation de chaque niveau. En France, tout le monde veut s'occuper de tout et c'est ce qui coûte cher. Prenons l'éducation ou le logement, chacun y met quelque chose et l'Etat veut tout contrôler. Pourquoi y a-t-il encore une direction des constructions scolaires au ministère de l'Éducation alors que ce sont les communes, les départements et les régions qui construisent écoles, collèges et lycées depuis 1982 ?

Donc, les socialistes ont fait du neuf ! Ils ont redécoupé les départements en **super-cantons** avec un système unique au monde où l'on élit obligatoirement un ticket **1 homme/1 femme**. Et le redécoupage est **un « charcutage » au seul avantage du parti socialiste**. L'indignation est générale. Par exemple dans les Hauts-de-Seine, les écarts de population n'avantagent que les socialistes, la ville de **Courbevoie** est amputée au sud et augmentée au nord, le canton de **Clamart/Vanves** ne tient que par quelques centaines de mètres de frontière commune, et rassemble des habitants qui ne vivent absolument pas sur le même bassin de vie, les 3 cantons de droite de **Sceaux, Châtenay Malabry et Plessis-Robinson**, n'en forment plus qu'un de 79 500 hab. alors que celui de **Châtillon/Fontenay**, tenu par les socialistes, ne compte que 55 900 hab., soit près de 24 000 hab. de moins ! Ils veulent moins de voix pour élire un socialiste qu'un élu de droite.

Aujourd'hui, les socialistes, Jean-Marc Ayrault en tête, annoncent **la suppression des départements de la petite couronne** : après avoir dévitalisé les communes, ils veulent que ne reste que le monstre administratif de la MGP ! Que font les départements : de l'action sociale ! Revenu d'insertion, aide aux personnes âgées, politique du handicap, protection de l'enfance, ces compétences demandent à la fois de la **proximité** et de la **professionnalisation**. La Métropole est trop loin, ce serait « Pôle Emploi » à tous les niveaux ! Et les villes ne sont pas assez riches en agents spécialisés. Si on veut supprimer les départements de la petite couronne, ce qui s'entend, il faut alors renforcer les intercommunalités pour qu'elles prennent les compétences sociales des départements : **on ne peut pas supprimer à la fois les départements et les intercommunalités**.

La réponse que j'ai faite, c'est **d'étudier la fusion entre les Hauts-de-Seine et les Yvelines**, qui a l'avantage de rassembler deux départements qui ont des politiques communes, qui peuvent mutualiser leurs ressources, mettre en commun leurs projets de transports, car ils ont des bassins d'emploi et de vie complémentaires, et ainsi se développer dans l'harmonie et la proximité. Nous avons mis en place un groupe de travail pour étudier la fusion, avant de la soumettre par référendum aux habitants.

Conférence de presse à l'Assemblée nationale 10 décembre 2013



Des milliers d'élus et de citoyens contre la MGP !

Parlementaires, maires, présidents de conseils généraux, présidents d'intercommunalités, conseillers généraux, régionaux, élus locaux de toutes tendances, UMP, UDI, Front de Gauche, et des milliers de citoyens, se sont mobilisés contre la loi instituant la Métropole du Grand Paris ! Ils ont apporté leurs signatures à l'Assemblée nationale. Le gouvernement n'a rien écouté, rien entendu.

A l'Assemblée Nationale



©Assemblée nationale

Mes votes d'octobre 2013 à janvier 2014

Sur 10 votes de textes emblématiques, je me suis abstenu sur un (l'égalité femmes/hommes) et j'ai voté contre les 9 autres :

• **Projet de loi pour l'avenir et la justice du système de retraites** : contre
Il s'agit là d'une pseudo-réforme financée par... les retraités eux-mêmes ! Cette loi met à mal le système de retraite par répartition et la solidarité intergénérationnelle.

• **Projet de loi de finances pour 2014** : contre

L'enjeu essentiel pour l'avenir de notre pays est la diminution des dépenses publiques et la baisse des impôts, pour les entreprises et les ménages. Or, rien ne va en ce sens dans cette loi de finances.

• **Projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2014** : contre

Ce PLFSS ne comporte pas de réforme structurelle en profondeur, comme le recommandait pourtant la Cour des comptes. Mais il est tellement plus facile d'augmenter les taxes, les impôts, et d'accabler les classes moyennes !

• **Projet de loi organique interdisant le cumul de fonctions exécutives locales avec le mandat de député** : contre

L'absence de cumul, en l'état de nos institutions, conduira à une déconnexion profonde entre les élus et les réalités concrètes du pays. Dans un régime déjà hyper-présidentialisé, n'est-il pas risqué d'affaiblir à ce point le statut de parlementaire ?

• **Projet de loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine** : contre

Le développement économique et l'emploi ne sont pas affirmés comme principaux objectifs de cette politique de renouvellement urbain. La sélection des quartiers prioritaires qui donneront lieu à la signature de contrats de ville manque de transparence.

• **Projet de loi relatif à la programmation militaire 2014 -2019** : contre

Cette loi aura des conséquences dramatiques sur nos capacités opérationnelles et sur notre tissu industriel Elle est à l'image de la politique de ce gouvernement : elle affaiblit la France.

• **Proposition de loi renforçant la lutte contre la prostitution** : contre

Sous le précédent quinquennat, les députés UMP ont fait adopter une résolution réaffirmant la position abolitionniste de la France en matière de prostitution. Mais les dispositions contenues dans le présent texte ne permettront pas de lutter efficacement contre le système prostitutionnel.

• **Projet de loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt** : contre

Le seul avenir que ce texte propose à notre agriculture est le scénario funeste du déclin d'un secteur vital pour la France. Il passe à côté des grands enjeux et ne répond pas aux attentes concrètes des centaines de milliers d'agriculteurs français.

• **Projet de loi pour l'égalité entre les femmes et les hommes** : abstention

Ce texte propose de nombreuses avancées qui s'inscrivent dans la continuité du travail effectué ces dix dernières années. Mais pour la majorité des Français, la priorité, aujourd'hui, est l'emploi, et rien ne peut cacher l'échec de la majorité sur sa politique économique qui impacte directement l'emploi des femmes.

• **Proposition de loi constitutionnelle visant à ratifier la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires** : contre

L'on assiste à une palinodie constitutionnelle : ce texte issu du Parlement - et non du Gouvernement - n'ouvre en aucun cas la voie à la ratification de la Charte des langues régionales qui aurait dû faire l'objet d'une réunion du Parlement en Congrès.

Intervention sur le vote blanc

La distinction entre le vote nul et le vote blanc me paraît de même nature que la distinction sur le sexe des anges qu'avaient les Byzantins au moment où les barbares étaient au pied des remparts. Aujourd'hui, notre démocratie est menacée de délitement et la vraie question qu'on peut se poser est finalement : quel est le sens du vote ? Sert-il à exprimer une vérité personnelle, métaphysique, ou un acte politique destiné à remplir une fonction consistant à choisir les dirigeants d'une collectivité ou de la nation ? Si on retient cette seconde approche, le bulletin nul, comme le bulletin blanc, est le contraire même du sens du vote.



©Assemblée nationale

C'est en effet une erreur d'appréciation que de vouloir introduire une dimension métaphysique, c'est-à-dire l'expression d'une vérité individuelle, dans la signification d'un vote. Celui-ci est de toute façon un compromis - car je sais que la personne pour laquelle je vote, même si elle appartient à ma formation politique, n'est pas parfaite et je ne suis pas tout à fait d'accord sur tout ce qu'elle dit. Il s'agit de permettre à une collectivité ou à notre pays d'avoir des élus et d'être administrés.

D'ailleurs, c'est la grande spécialité de cette majorité de cultiver des débats sur des faux problèmes alors que notre pays est confronté à des problèmes beaucoup plus importants.

Propositions de loi co-signées

- Pour accélérer, simplifier et réduire le **coût** du **passage** de l'**examen** du **permis de conduire** (Jean-Christophe Fromantin)
- Proposition de loi constitutionnelle visant à établir une « **règle d'or** » **fiscale** pour préserver la confiance dans l'impôt (Valérie Pécresse)
- Pour autoriser l'**ouverture** des **commerces** le **soir** dans des **zones touristiques** d'affluence exceptionnelle ou d'animation culturelle permanente (Nathalie Kosciusko-Morizet)

Question écrite

Au **Ministre du budget**, sur la dématérialisation des avis d'imposition de la cotisation foncière des entreprises (CFE) Les assujettis ne reçoivent plus par courrier postal, ni le montant, ni l'avis de l'imposition à la CFE. La dématérialisation devrait être volontaire, car les contribuables qui ne sont pas informatisés sont ainsi privés de l'accès à une information essentielle.

L'École Notre-Dame de Bourg-la-Reine au 19^{ème} Parlement des Enfants

C'est un CM2 de l'école Notre-Dame à Bourg-la-Reine qui a été choisi pour représenter notre circonscription au 19^{ème} Parlement des Enfants à l'Assemblée nationale au printemps prochain. Le Parlement des Enfants a été créé en 1994 : il représente pour les élèves des classes de CM2 appelées à élaborer une proposition de loi, une expérience concrète du débat démocratique. Chaque école retenue reçoit un "colis pédagogique" contenant une documentation sur l'Assemblée, le rôle du Député, le travail parlementaire, ainsi que le calendrier du Parlement des enfants jusqu'en mai 2014.

Me joindre :

Permanences le lundi de 18 h à 19 h 30

Sur rendez-vous uniquement, au 01 47 29 32 33 / 01 40 63 67 72

- le 1^{er} lundi du mois à l'Hôtel de ville d'Antony
- le 2^{ème} lundi du mois à l'Hôtel de ville de Châtenay-Malabry
- le 3^{ème} lundi du mois à l'Hôtel de ville de Bourg-la-Reine
- le 4^{ème} lundi du mois à l'Hôtel de ville de Sceaux

M'écrire :

Conseil Général des Hauts-de-Seine

2-16, boulevard Soufflot - 92015 Nanterre cedex

Contact : 01 47 29 32 33

Courriel : pdevedjian@cg92.fr

Assemblée Nationale

126, rue de l'Université - 75355 Paris cedex 07 SP

Contact : 01 40 63 67 72

Courriel : pdevedjian@assemblee-nationale.fr

S'informer :

www.patrickdevedjian.fr

www.hautsdeSeine.net

www.assemblee-nationale.fr